



*CO*mité de **DÉ**fense et de développement du **RAIL** de la région de Montluçon et du Val de Cher
Maison des cheminots 2, rue Chantoiseau . 03100 MONTLUÇON
Collectif Val de Cher, 5 rue Victor Hugo, 18400 LUNERY
<http://coderail.free.fr/>

Montluçon le 15 décembre 2020

Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI
Ministre des transports
246 Boulevard St Germain
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Le processus de mise en place de la transition écologique concerne tous les secteurs d'activités et en particulier celui des **transports**. Nombre de scientifiques, experts et autres observateurs considèrent le **transport ferroviaire** comme l'outil incontournable de la nécessaire diminution des émissions de gaz à effet de serre. Et ce, non seulement sur le réseau actuellement circulé, mais également sur les lignes où la circulation des trains est aujourd'hui suspendue pour des raisons de sécurité liées à l'état de la voie.

La ligne MONTLUÇON - USSEL, suspendue en 2008 (provisoirement disait-on à l'époque où personne ne doutait de son utilité) fait l'objet d'une **demande de déclassement** pour y substituer une **voie verte** entre MONTLUÇON et ÉVAUX-LES-BAINS.

Nous nous étonnons que cette demande, au demeurant légale, n'ait été précédée de la moindre **étude socio-économique** d'aide à la décision avant qu'elle ne soit formulée.

SNCF Réseau, dans le dossier de consultation, considère impossible la reprise des activités ferroviaires au regard des enjeux financiers de remise en service à court et moyen terme.

Or, les défis environnementaux depuis longtemps identifiés imposent que les modes de transports les plus vertueux soient partout utilisables.

Outre le fait que la transformation en voie verte de MONTLUÇON - ÉVAUX-LES-BAINS confère à MONTLUÇON la situation peu enviable de **CUL DE SAC FERROVIAIRE** (en plein centre de la France !), on instaure par là même une situation irréversible.

.../

/...

Pourquoi n'est-il fait nulle part état de l'ensemble des déplacements (tous modes) entre AUZANCES, ÉVAUX-LES-BAINS et MONTLUÇON, y compris ceux empruntant les correspondances possibles en direction de PARIS, LYON et BORDEAUX.

Ces correspondances sont naturellement utilisées en temps normal et leur caractère est essentiel parce qu'elles sont liées à la fréquentation de l'établissement thermal d'ÉVAUX-LES-BAINS, de l'ordre de 4000 curistes par an. Les dessertes routières mises en place ne rivaliseront jamais avec celles ferroviaires d'hier.

À noter que la remise en état de la ligne jusqu'à EYGURANDE-MERLINES et USSEL associée à celle de EYGURANDE-LAQUEUILLE permettraient d'accéder à LA BOURBOULE et LE MONT DORE, cités thermales et touristiques aujourd'hui délaissées par le rail. USSEL-MONTLUÇON-VIERZON-PARIS reste l'itinéraire naturel vers la capitale.

L'accessibilité demeure un des piliers essentiels de l'attractivité des territoires. Sa mise en œuvre relève du rôle de la puissance publique garante de la cohérence territoriale.

En matière de TRAFIC FRET, des projets creusois d'activités dans la filière bois, de matériaux de carrière et d'eau minérale n'ont pu aboutir faute d'obtenir d'assurance sur la pérennité de la ligne. Le désintérêt envers ces types de projets d'alors paraît aujourd'hui incompréhensible.

En outre, la ligne présente un intérêt touristique évident pour deux raisons :

- SNCF Réseau rappelle la présence de nombreux ouvrages d'art dont « *certaines sont remarquables et disposent d'un certain attrait, attestant de la qualité et du potentiel touristique du territoire* ».
- L'Amicale des Anciens et Amis de la Traction Vapeur SNCF - Section Montluçon Auvergne (AAATV Montluçon) procède à l'entretien d'anciens matériels ferroviaires et à la préservation des installations et de la rotonde de l'ancien dépôt de locomotives de Montluçon, inscrits au titre des monuments historiques le 3 février 2011.

Le maintien de la ligne pourrait être de nature à susciter l'intérêt de l'amicale pour y organiser périodiquement des dessertes ferroviaires touristiques dans l'attente de la reprise des circulations voyageurs et fret.

Enfin, la fermeture d'une infrastructure ferroviaire, au moment où l'ONU appelle le monde à « déclarer l'état d'urgence climatique » nous paraît contraire à la prise en compte des défis environnementaux et faire douter de la volonté de la France de réaliser ses objectifs.

En conséquence, monsieur le Ministre, nous vous demandons qu'une réflexion plus approfondie soit menée, à partir des éléments ci-dessus et d'autres que vous jugeriez utiles, avant de statuer sur le devenir d'une infrastructure ferroviaire qui conserve toute sa pertinence.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre de notre haute considération.

Le président



Christian PENAIN